

C. Politique Anticorruption et Contre le Blanchiment d'Argent

1. Introduction

ProPartners s'engage à mener ses activités commerciales avec le plus haut niveau d'intégrité et en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Cette politique décrit notre engagement à prévenir la corruption et le blanchiment de capitaux, ainsi que les procédures mises en place pour garantir un environnement commercial transparent et éthique.

2. Objectifs

Les objectifs de cette politique sont:

Promouvoir un comportement éthique et l'intégrité dans toutes les transactions commerciales.

Prévenir les activités de corruption et de blanchiment d'argent dans le cadre de nos opérations.

Protéger ProPartners, ses employés, clients et partenaires des risques associés à la corruption et au blanchiment d'argent.

Se conformer à toutes les lois nationales et internationales applicables en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

3. Champ d'application

Cette politique s'applique à:

Tous les employés de ProPartners

Les cadres, dirigeants et agents de ProPartners

Les tiers contractés par ProPartners, y compris les contractants, consultants et toute entité prestataire de services à l'entreprise.

4. Définitions

Corruption: Abus de pouvoir confié à des fins personnelles, y compris les pots-de-vin, le népotisme et le favoritisme indu.

Pot-de-vin: Le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter quelque chose de valeur pour influencer les actions d'un agent public ou d'autres personnes en position d'autorité.

Blanchiment d'argent: Processus visant à dissimuler l'origine de fonds obtenus illégalement, généralement par le biais d'une série de transactions destinées à les rendre légitimes.

5. Conformité aux lois et réglementations

ProPartners respectera toutes les lois et réglementations régissant la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent dans toutes les juridictions où elle opère, y compris, mais sans s'y limiter:

La Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) – États-Unis

Le Bribery Act – Royaume-Uni

Les lois locales relatives à la corruption et au blanchiment d'argent dans chaque juridiction d'activité

6. Interdiction de la corruption et des pots-de-vin

ProPartners interdit strictement:

L'offre, la promesse, la remise ou l'acceptation de pots-de-vin ou de tout avantage indu, directement ou indirectement, en lien avec toute transaction commerciale.

La participation à toute activité susceptible de créer un conflit d'intérêts.

Les contributions politiques ou dons caritatifs effectués dans l'intention d'influencer des décisions commerciales.

7. Évaluation des risques

ProPartners procédera régulièrement à des évaluations des risques afin d'identifier les domaines potentiellement vulnérables à la corruption et au blanchiment d'argent. Ces évaluations orienteront nos actions de formation, nos procédures et nos pratiques de contrôle.

8. Diligence raisonnable

Avant de s'engager avec des tiers, ProPartners effectuera une diligence raisonnable,

pouvant

inclure:

Des vérifications d'antécédents

Des examens des historiques financiers

Une évaluation du risque de corruption et de blanchiment d'argent associé au tiers

9. Lignes directrices et formation des employés

Tous les employés doivent:

Suivre annuellement des programmes de formation sur les politiques anticorruption et contre le blanchiment d'argent.

Signaler toute activité suspecte ou toute violation potentielle de cette politique à leur supérieur hiérarchique ou via le mécanisme de signalement désigné.

10. Signalement et protection des lanceurs d'alerte

ProPartners favorise un environnement dans lequel les employés peuvent signaler leurs préoccupations sans crainte de représailles. Les signalements peuvent être faits de manière anonyme et seront traités de manière confidentielle. ProPartners ne tolérera aucune représaille

à l'encontre de quiconque effectue un signalement de bonne foi.

11. Surveillance et audit

ProPartners réalisera des examens et audits périodiques de ses opérations afin de vérifier le respect de cette politique. Ces audits permettront d'évaluer l'efficacité des mesures en place contre la corruption et le blanchiment d'argent.

12. Application et sanctions disciplinaires

Les violations de cette politique peuvent entraîner des sanctions disciplinaires, y compris la résiliation du contrat de travail ou de service. ProPartners se réserve le droit d'intenter des actions en justice contre toute personne ou entité violant cette politique.

13. Conclusion

ProPartners s'engage aux plus hauts standards d'éthique professionnelle. Cette Politique Anticorruption et Contre le Blanchiment d'Argent reflète notre dévouement à la transparence et à l'intégrité dans toutes les transactions commerciales. Tous les employés et partenaires sont tenus de respecter cette politique et de défendre les valeurs de l'entreprise.

14. Révision et modifications

Cette politique sera révisée chaque année et modifiée si nécessaire afin de refléter les évolutions législatives, réglementaires ou organisationnelles.

15. Informations de contact

Pour toute question relative à cette politique, veuillez contacter le Responsable de la Conformité

à l'adresse suivante legal.contracts@propartnerssa.com

Cette Politique Anticorruption et de Lutte contre le Blanchiment d'Argent constitue un document fondamental pour les opérations éthiques au sein de ProPartners et doit être diffusée à tous les groupes d'intérêt dans le cadre du processus de recrutement.